

Rejoignez le CA de l'ACC !



ACC Association des Centres culturels
de la Communauté française

Késako ?

Connu également sous l'appellation « organe d'administration », depuis l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, il s'agit d'une instance de gestion d'une association qui peut être composée de personnes physiques et morales.

Selon les statuts de l'ACC (Article 15) : « Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition intéressant l'association. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les statuts est de la compétence du conseil d'administration. »

Pour en savoir plus au niveau légal : <https://www.centres-culturels.be/instances/>

Pourquoi ?

Concrètement, c'est une **rencontre conviviale** pour discuter de la **stratégie de l'action fédérative**, de la **gestion** de l'ACC, pour réfléchir sur les enjeux et les défis du secteur en lien avec notre conseil de l'action culturelle. Vous aurez la possibilité de contribuer à l'évolution de l'action fédérative !

Qui peut y participer ?

Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale parmi les **personnes déléguées** des membres effectifs. Les personnes déléguées proposées et élues au conseil d'administration doivent être issues de membres effectifs différents. L'ACC veille à tendre vers l'équilibre des genres et de la représentation géographique au sein des instances de l'association et dans l'occupation des mandats.

Le CA2.0:

Tout en préservant la convivialité et en maintenant le lien, l'ACC adapte le fonctionnement et le dynamisme des instances à l'actualité et aux besoins des membres du CA afin d'optimiser l'organisation des rencontres. Les réunions sont organisées de manière alternée en **présentiel** (le lieu de réunion alterne entre la région Bruxelles-Capital et la Wallonie) et en **distanciel** (via l'application Zoom). Par ailleurs, il y a la possibilité de recourir à la procédure écrite, le cas échéant.

Quels défis à venir ?

Le CA sera sollicité sur les questions de gestion de l'asbl mais également sur les orientations stratégiques de la fédération. Pour les mois à venir, le CA sera invité à travailler notamment sur la stratégie politique post-électorale, sur le déploiement de l'action fédérative ou l'évaluation d'actions spécifiques à l'ACC.

CONCRÈTEMENT ?

Durée du mandat : 5 ans, renouvelable

En outre, le mandat des administrateur.ices prend fin avec l'expiration du terme, décès, démission, révocation par l'assemblée générale, l'absence non excusée à trois séances consécutives du conseil d'administration ou si l'administrateur.ice n'a jamais été présent.e pendant un exercice social aux réunions du conseil d'administration. Le mandat prend fin également par la disparition de la qualité en laquelle il.elle a été nommé.e, soit a) que le mandat de délégué lui ait été retiré par le membre effectif, soit b) que l'institution qui le délègue ait perdu la qualité de membre effectif.

Fréquence : 1 réunion tous les 2 mois (+/-) on vous laisse tranquille en été !

Nombre de membres : Dans nos statuts actuels, le conseil d'administration compte au maximum **14 membres**.

Le quorum : le conseil d'administration délibère valablement si la moitié des administrateur.ices sont présent.es ou représenté.es. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du conseil.

Des personnes ressources (expert.es) peuvent être invitées en fonction de la thématique évoquée.

Le président actuel du CA est Michel Yerna, délégué du Centre culturel de Huy.

Timing : Environ 3h (pendant les heures de bureau)



Dates en 2025 :

- Mardi 24 juin 2025 (en ligne)
- Mardi 23 septembre 2025 (à Bruxelles)
- Mardi 25 novembre 2025 (en ligne)

Encore un engagement ?!

Pas d'inquiétude à avoir, le nombre de réunions a été réduit au maximum pour vous solliciter le moins possible. L'équipe de l'ACC est disponible pour vous accompagner dans la prise en main de ce mandat.

ACC asbl
Avenue des Arts 7-8
1210 Bruxelles
Tel : 02 223 09 98
Email : info@centres-culturels.be

(Màj : avril 2025)

